



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – **Mardi 8 mars 2011**

Agenda

Lundi 14 mars

-15h00 : **Jacques de LAROSIÈRE** : « *Le hasard moral* ».

Lundi 21 mars

-9h15 : entretien « *le projet de loi relatif à la bioéthique* », Grande salle des séances.

-9h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances.

-15h00 : **Chantal DELSOL** : « *La tentation du consensus* ».

Lundi 28 mars

-15h00 : **Jean-Claude TRICHET** : « *La surveillance de la compétitivité dans une Union monétaire* ».

Lundi 4 avril

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des membres

-15h00 : **Yvon GATTAZ** : « *Le goût d'entreprendre* ».

Lundi 2 mai

-9h15 : entretien « *l'irrationalisme* », Grande salle des séances.

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h00 : **Pierre DELVOLVÉ** : Lecture de « *Notice sur la vie et les travaux de Jean Foyer* », Grande salle des séances.

-18h : Remise des Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise, Grande salle des séances.

Mercredi 4 mai

-9h30 : Colloque du Prix Olivier Lecerf : « *Rebondir après l'épreuve* », Grande salle des séances.

Lundi 9 mai

-15h00 : **Bertrand SAINT-SERNIN** : « *L'actualité du Timée* ».

Lundi 16 mai

-15h00 : **Bertrand COLLOMB** : « *Peut-on encore parler de progrès ?* »

Lundi 23 mai

-15h00 : **Renaud DENOIX de SAINT MARC** : « *Les animaux ont-ils des droits ?* ».

Séance du lundi 7 mars

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 14 février, le président **Jean Baechler** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages (cf. page suivante), puis il a passé la parole à son confrère **Xavier Darcos**, secrétaire perpétuel de l'Académie, directeur de l'Institut français, qui a répondu à la question « *Qu'est-ce qu'une politique culturelle à l'étranger ?* » en dressant tout d'abord un bilan lucide de l'état des lieux, puis en fixant des objectifs réalistes à l'action culturelle française dans le monde, comme il ressort des extraits suivants :

« *Chacun de vous le sait par expérience, pour l'avoir observé ou pour y avoir participé, la France possède un réseau culturel immense, varié, ancien, presque sans équivalent. Et pourtant, il faut reconnaître que se ressent souvent, parmi les acteurs de notre réseau culturel, une forme de lassitude. [...] Elle s'explique d'abord par le poids des questions matérielles – restrictions budgétaires, rationalisation des services, regroupement au sein d'une agence unique, l'Institut français. Derrière la lassitude, je lis surtout l'incertitude, le besoin de clarifier le sens de l'action culturelle française à l'étranger, de lui fixer un cap raisonnable. Car le monde dans lequel se déploient nos réseaux culturels n'est plus celui de ses fondateurs. Nous vivons à l'heure de la diversité infinie des échanges, de l'Internet, des bouquets télévisuels, de l'internationalisation de nos sociétés, de la facilité des déplacements. Et il faut se demander : dans ce contexte nouveau, quelles missions devons-nous sauvegarder ? Sur quels projets nos efforts doivent-ils porter ? Quels buts pouvons-nous atteindre ?*

« *À cette première question fondamentale s'ajoute aussitôt une seconde : que faire, face à la domination américaine, accentuée par les révolutions technologiques des deux dernières décennies ? Très fortement ressentie dans nos réseaux culturels, cette situation oblige à s'interroger sur la mondialisation culturelle : se traduit-elle seulement par une uniformisation (en fait, une américanisation), ou permet-elle malgré tout de préserver les diversités, en leur donnant les moyens de se faire connaître dans le monde entier ? La France est ici concernée au premier chef. [...] Il est insensé de vouloir choisir entre le patrimoine et la création lorsqu'on doit penser globalement la place de la culture française dans le monde. Soixante millions de visiteurs viennent chaque année en France d'abord pour son rayonnement culturel : ils n'ont besoin de personne pour y être motivés, mais le fait que l'art français fasse l'objet de plus d'expositions qu'aucun autre pays dans le monde y est peut-être pour quelque chose. Là est notre rôle. De même, les créateurs, les professionnels de la culture, agissent internationalement, se rencontrent partout, et n'attendent rien de nos centres culturels. Mais ils sont heureux qu'un attaché culturel leur ait, un jour, donné de bons conseils pour débiter dans un pays étranger. Là est aussi notre rôle. »*

À l'issue de son exposé, **Xavier Darcos** a répondu aux questions que lui ont posées **Rémi Brague, Jean-David Levitte, Jean-Robert Pitte, François Terré, Christian Poncelet, John Rogister, Bernard Bourgeois, Marianne Bastid-Bruguière, Jean Cluzel, André Vacheron**, et **Emmanuel Le Roy Ladurie**.

À lire

- **Jacques de Larosière** : « Les trois paradoxes de la réglementation bancaire », dans *La Tribune* du mardi 1^{er} mars. Déplorant que les nouvelles règles de fonds propres pénalisent le modèle européen qui a le mieux traversé la crise, l'auteur attire l'attention sur trois effets paradoxaux, dont le suivant : « *Le modèle prévalant en Europe continentale est celui de banques universelles diversifiées qui conservent en général à leur bilan les prêts consentis et recourent peu à la titrisation. [...] Étant donné leur place centrale dans le financement de l'économie et leur faible recours à la titrisation, ces banques ont des bilans importants. Mais elles sont aussi pourvues de bases de dépôts solides qui renforcent leur liquidité. Or, les hauts niveaux de fonds propres qui résultent des nouvelles réglementations de Bâle et surtout les montants de capitaux supplémentaires qui résulteront des dispositions – en préparation – sur les "institutions systématiquement importantes", vont pénaliser ce type de banques par rapport à celles qui ont des bilans plus modestes. La nécessité pour ces banques traditionnelles de constituer des montants accrus de fonds propres aura deux conséquences. Étant donné le coût des capitaux, ces banques seront amenées à augmenter le prix de leurs interventions. Le crédit sera donc plus cher. La seconde conséquence sera de limiter l'octroi des crédits afin d'agir sur le dénominateur des ratios. Ce faisant, ces banques pourront être tentées de privilégier le maintien au bilan des actifs les plus rémunérateurs, mais aussi les plus risqués. [...] Ce serait donc un paradoxe cruel que de voir la réglementation bancaire pénaliser le modèle qui a le mieux traversé la crise et inciter les banques européennes à se "financiariser" ».*

- **Yvon Gattaz** : « Fini la commisération économique, place à la croissance », dans *Les Échos* du 28 février (mars 2011, n°771). « *Les Français, dans leur générosité spontanée, ont toujours porté plus d'attention aux entreprises fragiles ou malades qu'aux entreprises innovantes, créatrices, ambitieuses, investisseuses, ces entreprises "à potentiel" que nous appelons tout simplement des "entreprises de croissance" [...] Notre politique économique est l'inverse de celle de l'Allemagne, qui prend des mesures fiscales et sociales pour favoriser la croissance de ses petites entreprises afin qu'elles entrent dans le "Mittelstand performant et exportateur, alors que la France subventionne abusivement ses tout-petits fragiles sans aider réellement ses entreprises de croissance. [...] La proportion des ETI parmi les entreprises de plus de 10 salariés est de 40% au Japon, de 34% en Allemagne, de 30% aux États-Unis, de 15% en Inde, en Chine et au Brésil, et de 5% (oui, 5%) en France. Record inquiétant ! Pour inverser cette tendance, il est nécessaire de prendre des mesures courageuses : ne pas trop secourir les entreprises malades, qui rechutent le plus souvent, et porter nos efforts sur ces "entreprises de croissance", pas toujours faciles à détecter chez les TPE et les PME, pour qu'elles accèdent plus rapidement à cette véritable taille adulte de l'entreprise, l'ETI. »*

En bref

- **Mireille Delmas-Marty** a participé à une conférence organisée à Bruxelles par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, le lundi 28 février et le mardi 1^{er} mars, autour du contenu d'une future "Charte européenne des responsabilités sociales partagées". Elle y a présenté un exposé intitulé "*Des sociétés de la peur à une communauté de destin*".

- **Marianne Bastid-Bruguère** a donné une longue interview, le mardi 1^{er} mars, à une équipe de journalistes du *Beijing Qingnian bao* 北京青年報 ("Journal de la Jeunesse de Pékin") sur les origines françaises du parti communiste chinois.

- Le mardi 8 mars a été présenté, dans les salons de la Fondation Simone et Cino del Duca de l'Institut de France, le premier ouvrage établi à partir de l'étude sur les inégalités et le sentiment de justice, menée sous l'égide de l'Académie à l'initiative de **Raymond Boudon**.

- Le Président de l'Académie, **Jean Baechler**, co-présidera la cérémonie de remise du Prix Gay-Lussac-Humboldt à cinq lauréats allemands, qui aura lieu le mardi 15 mars à 16h30 au Palais de l'Institut, sous l'égide de l'Académie des sciences et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « *la réforme du droit des obligations* » se réunira le lundi 14 mars à 10 heures dans la salle des Cinq Académies.

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « *l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance* » se réunira le lundi 14 mars 2011 à 16h30 en salle 4.